

L'équipe nationale de football cadets remporte la coupe de l'UNAF

Lire page 12

HORIZONS

La ministre de la Culture visite des infrastructures culturelles de la ville de Ouadane

Lire page 3

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION - N° 6534 DU LUNDI 15 JUIN 2015 PRIX : 100 UM

Au terme d'une visite de travail au Guidimakha Le Président de la République regagne Nouakchott

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a regagné Nouakchott vendredi, à l'issue d'une visite de travail de quatre jours au Guidimakha.

La visite a permis au Chef de l'Etat d'inaugurer plusieurs projets de développement socioéconomique et de s'enquérir de la situation des populations de la wilaya, de leur parler directement, de les écouter évoquer leurs problèmes et les perspectives de développement de leur zone.

Le Chef de l'Etat a été accueilli à son arrivée par le Premier ministre, Monsieur Yahya Ould Hademine, des membres du gouvernement, le chef d'état major particulier du Président de la République, le directeur adjoint de cabinet du Président de la République, le wali de Nouakchott Ouest et la présidente de la Communauté Urbaine de Nouakchott.

Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a été l'objet d'accueils populaires chaleureux le long de l'axe reliant Sélilybi à Ould Yengé où les habitants des villages et regroupements relevant des communes de Tektaka, Dafor, Agouéinit et Ajar Ehel Salem ont dressé des dizaines de tentes, scandé des slogans de bienvenue et brandi les portraits géants du Président de la République et des banderoles louant cette visite visant à s'enquérir de leurs problèmes en vue de leur trouver des solutions.

Lire page 3



Le Premier ministre assiste à l'ouverture au 25^e sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements de l'UA à Johannesburg

Les travaux de la 25^e session du sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union Africaine placé sous le thème "Année de l'autonomisation des femmes et du développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique" ont débuté, hier au Centre International Sandton à Johannesburg (Afrique du Sud) en présence du Premier ministre, Monsieur Yahya Ould Hademine, qui représente le Président de la République.

Le sommet, qui se déroule du 14 au 15 juin courant, doit discuter le rapport du Commissariat de l'Union Africaine sur la crise d'Ebola, le rapport de la commission interministérielle sur le premier plan exécutif décennal pour l'Agenda 2063 et les moyens pour la mise en œuvre du plan alternatif de financement de l'Union Africaine.

Lire page 3



L'expérience nationale dans le domaine de la promotion de la femme à l'honneur



La ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Mme Vatma Vall Mint Soueïnae, a participé, du 10 au 12 Juin 2015 à Johannesburg (Afrique du Sud), aux travaux de la 27^e session du Conseil exécutif de l'Union africaine préparatoire de la conférence ordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine.

Cette session a examiné plusieurs problématiques auxquelles fait face le continent africain, tels les problèmes de sous développement, de terrorisme et des moyens pour le contrecarrer, ainsi que l'intégration économique intrafricaine selon l'Agenda 2063.

Lire page 3

ANNONCES

MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES
SOCIETE MAURITANIEENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC)
COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENTS

**AVIS D'ATTRIBUTION
DEFINITIVE DE MARCHÉ**

Numéro du DAO	DP N° 02/2014
Dénomination du marché	Recrutement d'un consultant chargé des études, du contrôle, de la coordination et de la supervision des travaux relatifs à la construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une puissance de 30 MW à Nouakchott.
Nombre d'offres reçues	05
Date d'ouverture des offres	08/09/2014
Nom et adresse de l'attributaire	FICHTNER, Sarweystrabe 3.70191 Stuttgart BP 10 14 54. 70013 Stuttgart Allemagne
Montant du Marché	907 545 Euro HTT
Référence Procès Verbal de la Commission des Marchés	16/CMI/2015 du 28/04/2015
Délai d'exécution	Phase1 10 mois Phase2 24 mois

Le Président de la Commission des Marchés d'Investissements
Mohamed Salem AHMED

Avis aux Employeurs



Le Directeur Général de la CNSS informe l'ensemble des employeurs affiliés à la Sécurité Sociale qu'au terme de l'arrêté n° 561/MFPTMA du 7 avril 2015, les déclarations sont désormais trimestrielles et doivent être déposées à la Caisse avec le règlement correspondant, dans les 15 premiers jours de chaque trimestre civil, pour les cotisations du trimestre civil précédent.

Les employeurs occupant plus de 19 travailleurs ne sont plus tenus de déposer des déclarations mensuelles,

Le Directeur Général
Mohamed Aly DEDEW

ADRESSES UTILES

Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	18
Brigade Maritime	4525 39 90
Brigade Mixte	4525 25 18
SOMELEC (Dépannage)	4525 23 08
SNDE	4529 84 88
Météo	4525 11 71

COMMISSARIATS DE POLICE

Commissariat TZ - 1	4525 23 10
Commissariat TZ - 2	4524 29 52
Commissariat Ksar 1	4525 21 66
Commissariat Ksar 2	4525 27 38
Commissariat El Mina 1	4525 12 97
Commissariat El Mina 2	4524 25 24
Commissariat Sebkhia 1	4525 38 21
Commissariat Sebkhia 2	4524 29 82
Commissariat Riadh 1	4524 29 35
Commissariat Riadh 2	4524 29 50

AMI

FAX: 45 25 55 20

E-mail :

Chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B P: 371/ 467

Département Promotion

et Distribution:

45 25 27 77

Siège:45 25 29 70/45 25 29 40

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIEENNE D'INFORMATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE
MAURITANIEENNE D'INFORMATION: **Yarba Ould Sghaïr**

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : **Mohamed Saleh Ould Chighaly**

RÉDACTEUR EN CHEF : **Diagana Babouna**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉDACTION : **Baba Dianfa Traoré**

RESPONSABLE DE LA MAQUETTE : **Elhadrami Ould Ahmedou**

TIRAGE : **IMPRIMERIE NATIONALE**

ACTUALITE

**Au terme d'une visite de travail au Guidimakha
Le Président de la République
regagne Nouakchott**



Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a regagné Nouakchott vendredi, à l'issue d'une visite de travail de quatre jours au Guidimakha. La visite a permis au Chef de l'Etat d'inaugurer plusieurs projets de développement socioéconomique et de s'enquérir de la situation des populations de la wilaya, de leur parler directement, de les écouter évoquer leurs problèmes et les perspectives de développement de leur zone. Le Chef de l'Etat a été accueilli à son arrivée par le Premier ministre, Monsieur Yahya Ould Hademine, des membres du gouvernement, le chef d'état major particulier du Président de la République, le directeur adjoint de cabinet du Président de la République, le wali de Nouakchott

Ouest et la présidente de la Communauté Urbaine de Nouakchott. Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz était accompagné par une importante délégation comprenant plusieurs membres du gouvernement, des conseillers et chargés de mission à la Présidence et des responsables de différents départements ministériels. Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a été l'objet d'accueils populaires chaleureux le long de l'axe reliant Sélibaby à Ould Yengé où les habitants des villages et regroupements relevant des communes de Tektaka, Dafor, Agoueinitt et Ajar Ehel Salem ont dressé des dizaines de tentes, scandé des slogans de bienvenue et brandi les portraits géants du Président de la République et des banderoles louant cette visite

visant à s'enquérir de leurs problèmes en vue de leur trouver des solutions. On notait également la présence, à cet accueil, de chameliers et de cavaliers richement harnachés. Le folklore national dans toute sa diversité était représenté mettant en valeur les spécificités culturelles de chaque composante de notre peuple. Au cours de ces différentes étapes, le Président de la République est descendu de voiture pour écouter directement les populations parler de leurs problèmes et s'est engagé à ce que l'administration réponde à leurs préoccupations avec la plus grande célérité et lève les obstacles qui entravent le développement dans ces contrées.

**Le Premier ministre assiste à l'ouverture au 25^e sommet des
Chefs d'Etat et de gouvernements de l'UA à Johannesburg**

Les travaux de la 25^e session du sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union Africaine placé sous le thème "Année de l'autonomisation des femmes et du développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique" ont débuté, hier au Centre International Sandton à Johannesburg (Afrique du Sud) en présence du Premier ministre, Monsieur Yahya Ould Hademine, qui représente le Président de la République.

Le sommet, qui se déroule du 14 au 15 juin courant, doit discuter le rapport du Commissariat de l'Union Africaine sur la crise d'Ebola, le rapport de la commission interministérielle sur le premier plan exécutif décennal pour l'Agenda 2063 et les moyens pour la mise en œuvre du plan alternatif de financement de l'Union Africaine.

Le sommet examinera également le rapport du Conseil de Paix et de Sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique et le rapport, par étape, du commissariat sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants.

Le Premier ministre qui avait quitté Nouakchott vendredi après-midi avait été salué à son départ par le ministre de la Justice, Me Brahim Ould



Daddah, des membres du gouvernement, le wali de Nouakchott Ouest, la présidente de la Communauté Urbaine de Nouakchott et le chargé d'Affaires de l'ambassade d'Afrique du Sud en Mauritanie. Le Premier Ministre est accompagné au cours de ce voyage par: Mme Vatma Vall Mint Soueïnae, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération; -Mme Coumba Ba, ministre de la Jeunesse et des Sports; - M. Mohamed Ould Djibril, direc-

teur de cabinet du Premier ministre; - M. Mohamed Ould Hannani, ambassadeur de Mauritanie à Pretoria; - M. Hamada Ould Meïmou, ambassadeur de Mauritanie auprès de l'Union Africaine; - M. Mohamed Baro Abdoullah, chargé de mission à la Primature; -M. El Hacem Ould Zéine, conseiller du Premier ministre chargé des Affaires économiques; - M. Mohamed Ould Behnass, directeur du protocole à la Primature.

**L'expérience nationale dans le
domaine de la promotion de la
femme à l'honneur**



La ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Mme Vatma Vall Mint Soueïnae, a participé, du 10 au 12 Juin 2015 à Johannesburg (Afrique du Sud), aux travaux de la 27^e session du Conseil exécutif de l'Union africaine préparatoire de la conférence ordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine.

Cette session a examiné plusieurs problématiques auxquelles fait face le continent africain, tels les problèmes de sous développement, de terrorisme et des moyens pour le contrecarrer, ainsi que l'intégration économique interafricaine selon l'Agenda 2063.

A cette occasion, la ministre a prononcé une importante allocution dans laquelle elle a exposé l'évolution de la situation des femmes en Mauritanie, grâce au soutien du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz. Elle a précisé que la participation de la femme s'étend aujourd'hui à l'ensemble des champs de la vie nationale, comme acteur efficace et indispensable dans divers domaines de la vie publique.

Ainsi, a-t-elle poursuivi, la femme est présente actuellement au gouvernement, dans les partis politiques, au parlement, dans l'armée, la magistrature, la société civile ainsi que le monde des affaires.

Cette ascension fulgurante de la femme intervient pour matérialiser le respect par la Mauritanie de ses engagements internationaux en la

matière, notamment le Protocole de Maputo, le Pacte africain sur les droits des femmes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que la Déclaration d'Addis-Abeba du 19 novembre 2014 pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.

Mme Vatma Vall Mint Soueïnae a aussi abordé les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se tient cette session, où le monde est confronté aux phénomènes croissants du terrorisme transfrontalier, de l'extrémisme et de l'intolérance, qui constituent des menaces permanentes pour la sécurité du continent africain et le bien-être de ses peuples.

Enfin, la ministre a appelé à la nécessité de travailler sur les grands chantiers de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, en particulier son premier plan d'action décennal en termes d'identification des sources et des mécanismes de financement et de suivi des efforts pour élargir la zone continentale de libre-échange pour accélérer l'intégration économique de l'Afrique, ainsi que la restructuration des organes de l'UA pour son adaptation aux nouvelles exigences et la mise en place des bonnes pratiques de gouvernance dans la culture africaine collective, son approfondissement au sein des milieux économiques, sociaux et politiques en Afrique.

Retour du ministre des Finances

Le ministre des Finances, M. Moctar Ould Diay, a regagné Nouakchott vendredi après-midi, en provenance de Maputo (Mozambique), après avoir participé du 10 au 11 juin 2015, au sommet de la Banque Isla-

mique. Le ministre était accompagné, au cours de ce voyage, par le Gouverneur adjoint de la Banque Centrale de Mauritanie, M. Cheikh El Kébir Ould Moulaye Taher.

**La ministre de la Culture
visite des infrastructures
culturelles de de Ouadane**

La ministre de la Culture et de l'Artisanat, Mme Hindou Mint Aïnina, s'est informée samedi de l'état des préparatifs de la 6^e édition du Festival des Villes Anciennes que la cité de Ouadane doit abriter avant la fin de cette année.

Ainsi, la ministre a visité le siège du Festival, la représentation de la Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes (FNSVA) et a sillonné la rue des 40 savants avant de visiter l'ancienne mosquée de la cité ainsi que certains musées anciens.

Mme Hindou Mint Aïnina a pu se rendre compte des caractéristiques et spécificités des prestations fournies par les services visités au profit du patrimoine national.

La ministre était accompagnée au cours de ce déplacement par le wali de l'Adrar, M. Diallo Oumar Amadou, du conseiller technique chargé du patrimoine, du directeur du Patrimoine culturel, du directeur de l'Institut mauritanien de la Musique et du directeur de la Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes.

ACTUALITE

L'équipe nationale cadette de football remporte la coupe des cadets de l'Union Nord Africaine



ministre a indiqué qu'elle est venue à l'aéroport accueillir, au nom du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, les jeunes champions qui viennent de remporter le tournoi de l'UNAF en faisant montre de grandes compétences sur le terrain. Elle a ajouté que c'est la première fois dans l'histoire du football mauritanien que les jeunes rapportent une coupe. " Nous sommes venus les féliciter et les encourager", a-t-elle dit. Mme Coumba Ba a enfin souhaité bonne chance à l'équipe de notre pays qui est partie au Cameroun avant d'espérer qu'elle remporte, elle aussi, une autre victoire. La ministre était accompagnée du secrétaire général du ministère et des cadres de son département.

L'équipe nationale cadette de football a remporté la coupe des cadets de l'Union Nord Africaine de Football (UNAF) après sa victoire contre le Maroc 3-1.

Les cadets ont regagné Nouakchott jeudi soir et ont été accueillis à l'aéroport par la ministre de la Jeunesse et des Sports, Mme Coumba Ba. Dans une déclaration à l'AMI, la mi-

Opérations de distribution d'intrants agricoles

Les opérations de distribution de la première tranche de l'aide aux agriculteurs en intrants, outils et semences agricoles sur les sites de production dans les zones pluviales, au profit des wilaya agropastorales, ont été lancées vendredi.

Ces opérations, qui rentrent dans le cadre de la campagne agricole 2015-2016, sont organisées par le ministère de l'Agriculture et portent sur 400 tonnes de semences traditionnelles ainsi que sur 150 km de grillage et 1.000 kg de semences de légumes. La direction de l'Agriculture vise, à travers ces opérations, l'introduction du maraîchage, l'amélioration de la rentabilité de la production et des techniques agricoles et le relèvement du niveau de vie des agriculteurs. La secrétaire générale du ministère de l'Agriculture, Mme M'Aiziza Mint Mahfoud Ould Kirbally, a indiqué à cette occasion, que l'importance que représente la fourniture des intrants agricoles pour



améliorer la productivité a conduit le département à travailler en permanence pour subventionner ces produits pour l'irrigué et à les fournir gratuitement aux agriculteurs vivant dans la précarité dans toutes les wilayas de l'intérieur du pays. Elle a appelé les agriculteurs réellement engagés à assurer une autosuf-

finisance alimentaire nationale et à déployer davantage d'efforts pour produire en quantité et qualité les besoins du pays. La cérémonie de lancement des opérations de distribution s'est déroulée en présence du directeur de l'Agriculture, M. Hasni Ould Bah Saïd et de plusieurs cadres du département.

Commémoration de la journée mondiale de l'albinisme



La Mauritanie, à l'instar des autres pays de la communauté internationale, a commémoré samedi la journée mondiale de l'albinisme qui coïncide avec le 13 juin de chaque année. A cette occasion, le ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille a organisé, en collaboration avec l'Association mauritanienne pour l'appui et l'insertion des personnes atteintes d'albinisme et le Syndicat mauritanien des journalistes, une cérémonie pour la circonstance.

Le secrétaire général du ministère, M. Mohamed Mahmoud Ould Ahmed Ould Sidi Yahya, a précisé que les dernières années ont connu une multiplication de l'appui annuel accordé par le budget de l'Etat aux associations œuvrant dans le secteur

des handicapés. C'est ainsi que des transferts financiers substantiels ont été consentis à un certain nombre d'enfants handicapés. Il a ajouté que l'albinisme est un phénomène héréditaire dont les personnes atteintes font face à de nombreux problèmes sociaux et de santé comme la malvoyance, l'incapacité de supporter les rayons solaires ainsi que l'isolement et la faiblesse de la scolarisation. C'est dire l'importance de la sensibilisation sur lever tous ces obstacles. En tout état de cause, les stratégies et programmes de développement prennent en charge ces questions et s'attendent à améliorer les conditions de vie de toutes les franges de la société en particulier les handicapés. Il a loué, dans ce

contexte, le rôle des partenaires, en particulier l'OMS.

Le président du Syndicat Mauritanien des Journalistes (SMJ), M. Ahmed Salem Ould Moctar Salem, a réaffirmé le soutien, l'appui et l'accompagnement du SMJ aux efforts de l'Association nationale des personnes atteintes d'albinisme tendant à insérer ces handicapés dans la vie active. Il a appelé à mener des campagnes de sensibilisation impliquant toutes les associations de la société civile pour lever les obstacles qui s'érigent sur la voie de l'insertion de ces personnes.

Pour sa part, le président de l'Association nationale des personnes atteintes d'albinisme, M. Nejjib Ould Dah, a dit que l'albinisme est un phénomène qui apparaît avec la naissance de l'homme et dont les victimes souffrent de la chaleur du climat, de l'isolement et d'un traitement, au plan social qui n'est pas approprié.

Il a loué l'appui du ministère, du Syndicat Mauritanien des Journalistes et de Mauritel à cette catégorie de handicapés pour améliorer leurs conditions.

Le représentant de l'OMS, M. Jean Pierre Baptiste, a souligné l'importance du rôle de la société civile dans la lutte contre tous les comportements négatifs envers ces personnes.

La ministre des Affaires sociales reçoit une mission de la Banque Mondiale



La ministre des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille, Mme Lemina Mint El Kotob Ould Momma, a reçu en audience, vendredi matin à Nouakchott, une mission de la Banque Mondiale conduite par Mme Athrina Jacques, chargée de la santé en Afrique du Centre et de l'Ouest et comprenant Idriss Izzidine chargé de la santé en Mauritanie, au Gabon et au Burundi.

L'entrevue a été l'occasion de discuter des relations de coopération entre la Mauritanie et cet organisme onusien et des moyens propres à les développer notamment dans le domaine des affaires sociales, de l'enfance et de la famille.

L'audience s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère et du directeur des Etudes.

Gestion des frontières entre la Mauritanie et le Mali



Les activités du projet "Améliorer la capacité collective de gestion des frontières et protéger les communautés frontalières entre la Mauritanie et le Mali", financé par le gouvernement japonais avec une enveloppe de 3 millions de dollars environ pour une durée de 24 mois, ont été officiellement ouvertes vendredi à Nouakchott. L'objectif du projet est de renforcer la capacité collective dans la gestion des frontières, en garantissant la sécurité de la zone frontalière vulnérable entre la Mauritanie et le Mali, notamment en renforçant les capacités de la police des frontières des deux pays.

L'inspecteur général de l'Administration territoriale au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. M'Hamada Ould Meïmou, a indiqué à cette occasion, que ce projet constitue une source d'appui des capacités du département à travers l'exécution des stratégies et des mécanismes de coordination au niveau des zones frontalières.

Il a rappelé que la Mauritanie a franchi d'importants pas dans le domaine du contrôle des frontières, servant de modèle en la matière dans la sous-région, dans un contexte mondial particulier, marqué par l'importance des défis sécuritaires, notamment le terrorisme, la criminalité organisée, l'immigration etc.

L'ambassadeur du Japon en Mauritanie, SEM Jun Yoshida, a rappelé avoir annoncé en avril dernier, l'attribution de don de 11,8 millions de dollars américains pour la Mauritanie, destinés à fournir une protection et une assistance aux réfugiés et aux populations locales, à consolider la paix et la lutte contre le terrorisme et à renforcer la coordination et le plaidoyer pour l'action humanitaire.

Il a réitéré également l'engagement du Japon à soutenir les efforts consi-

dérables et reconnus du gouvernement mauritanien face aux défis qu'il doit relever, notamment dans la lutte contre l'insécurité et le terrorisme, dans le respect des deux axes prioritaires de la politique menée depuis plusieurs années, par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz.

Mme Anke Strauss, Chef de mission de l'Organisation Internationale pour les Migrations en Mauritanie, a indiqué dans son intervention que la gestion des frontières et la coordination interétatique, dans un monde caractérisé par une mobilité et une interconnexion croissantes "revêtent une importance nouvelle dans le dialogue mondial sur la migration". Elle a rappelé l'existence, aujourd'hui, de 232 millions de migrants autour du monde.

"Alors que le point de vue dominant est que la migration a été principalement une force positive pour le développement des pays d'origine et de destination, non réglementée, la migration "peut avoir des conséquences sociales, économiques et politiques négatives, a-t-elle dit. Elle a mis en exergue la longueur et la porosité des frontières entre la Mauritanie et le Mali, qui exige "non seulement des efforts et une coordination entre les Etats mais aussi une implication plus accrue des communautés frontalières dans la gestion des frontières". Mme Strauss a enfin souligné, le soutien apporté par son organisation au gouvernement mauritanien en général et à la police des frontières en particulier, avec ce projet financé par le Japon, pour relever les défis posés par la gestion des frontières. Le lancement officiel des activités du projet s'est déroulé en présence de plusieurs responsables des départements concernés et de l'ambassadeur du Mali accrédité en Mauritanie.

ACTUALITE

Commémoration de la journée mondiale du don de sang

La Mauritanie a célébré, vendredi, la journée mondiale du don de sang organisée par le Programme national du don de sang relevant du ministère de la Santé sous le thème "le don de sang sauve la vie".

La commémoration de cette journée a pour objet d'exhorter à l'ancrage d'une culture de don de sang pour permettre au Programme national de don du sang de disposer d'une banque de sang nécessaire pour sauver les vies des citoyens, en particulier les femmes enceintes atteintes d'hémorragie, les malades atteints d'insuffisance rénale et pour secourir les personnes subissant des opérations chirurgicales ou anémiques ou encore des hémophiles en plus des patients réguliers du Centre d'Oncologie.

Les manifestations ont été marquées par l'organisation d'une journée de don de sang à Attijari Bank Mauri-



A son tour, le directeur général de Attijari Bank Mauritanie, M. Ethmane Boudhaimi, a indiqué que la citoyenneté n'est pas seulement un slogan que l'on inscrit sur les panneaux publicitaires mais un mode de vie pour servir le pays et le citoyen. M. Boudhaimi estime que le don de

sang. Les manifestations marquant la journée du don de sang se sont poursuivies samedi pour la deuxième journée consécutive.

A cette occasion, le centre commercial "Mauricenter" a organisé une contribution de don du sang de son personnel et de ses clients.

Pr. Mohamed Abdallahi Ould Bellahi, directeur du Centre national de Transfusion sanguine a, dans un mot pour la circonstance, demandé aux entreprises et aux hôtels de donner le sang aux citoyens soulignant que ce produit (le sang) est inaliénable mais s'offre tout simplement à ceux qui en ont besoin.

Il s'agit notamment des patients atteints d'hémorragie comme les femmes enceintes, les victimes d'accidents de la circulation et ceux qui ont subi des opérations chirurgicales à cœur ouvert et qui requièrent beaucoup de sang.

A son tour, le directeur de Mauricenter M. Mohamed Ould Bahah a souligné l'importance du don de sang qui doit être un comportement habituel de tous car il s'agit d'un acte de charité auquel appelle notre sainte religion l'Islam.

Chaque citoyen pauvre ou riche, dit-il, a besoin de transfusion. C'est pourquoi il faut entreprendre la sensibilisation pour favoriser une culture du don de sang qui constitue une exigence urgente à l'heure actuelle où toutes les structures de santé ont besoin de sang pour le traitement de leurs malades.



tanie.

A cette occasion, le directeur du Centre national de Transfusion sanguine, Pr. Mohamed Abdallahi Ould Bellahi, a précisé que l'initiative de Attijari Bank faisant que son personnel offre bénévolement son sang doit être un exemple à suivre par toutes les banques et institutions financières afin de sauver les vies des citoyens et préserver leur santé. Il a remercié, au nom de ceux qui bénéficieront de ce sang, la banque (direction et personnel confondus) pour ce geste généreux.

sang est au cœur de la citoyenneté, ce que les employés de Attijari Bank ont bien compris en offrant leur sang pour aider ceux qui en ont besoin et leur redonner espoir.

Des campagnes de don de sang ont été organisées à travers une journée pour les banques, une autre pour les commerces et une troisième pour les citoyens ordinaires au stade olympique.

Selon les statistiques du Centre national de transfusion sanguine de l'année 2014, le nombre de donateurs a atteint 20 000 bénévoles et chaque wilaya dispose d'une banque de

Journée pédagogique à Nouadhibou

La direction régionale de l'Éducation nationale a organisé, samedi au collège 4 de Nouadhibou, une journée pédagogique sous le thème "une année d'enseignement, de don de soi et d'excellence" à l'occasion de la fin de l'année scolaire.

La cérémonie, qui s'est déroulée sous la supervision du wali de Dakhlet Nouadhibou, M. Mohamed Vall Ould Ahmed Youara, a été marquée par la levée des couleurs nationales et la présentation d'exposés culturels et de sketches qui exhortent au renforcement de l'unité nationale.

Au cours de l'évènement, des prix ont été remis aux lauréats des classes terminales de l'enseignement fondamental et secondaire.

Dans un mot pour la circonstance, au nom de ses camarades, l'élève Mariem Mint Aoubek a remercié la direction régionale de l'Éducation nationale pour l'organisation d'une



photo archives

telle journée et apprécié les efforts consentis par les hautes autorités du pays dans le cadre de la proclamation de 2015, année de l'enseignement.

La cérémonie a eu lieu en présence du secrétaire général de l'Autorité de

la Zone Franche de Nouadhibou, du hakem de la moughataa de Nouadhibou et du maire de sa commune, de la directrice régionale de l'Éducation nationale et des représentants des établissements d'enseignement de Nouadhibou.

Inauguration d'un complexe commercial à Nouadhibou

Le wali mouçaid de Dakhlet Nouadhibou, wali par intérim a supervisé dimanche la cérémonie d'inauguration d'un complexe commercial dans le chef lieu de la wilaya.

Ce complexe se compose de plusieurs rayons: produits alimentaires; vêtements; jouets et un cybercafé.

L'inauguration de ce centre commercial, qui doit disponibiliser 35 emplois, s'inscrit dans le cadre des facilités apportées par l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou (ZFN) aux hommes d'Affaires pour leur permettre d'investir dans la ville.

Le promoteur du projet, M. Moustapha Ould Soueidatt, a précisé que l'inauguration de ce complexe ré-

pond à un besoin exprimé par les habitants de la cité ainsi que les résidents de passage.

M. Ould Soueidatt a loué la politique menée par les hautes autorités du pays consistant à encourager les hommes d'Affaires à investir sur place.

A son tour, le directeur général du Guichet unique de la ZFN, M. Mohamed Ould Sidi Oumar, a indiqué que ce projet est dispensé de payer les impôts pendant 20 ans dans le cadre des facilités offertes par la Zone Franche aux investisseurs.

Il a invité les hommes d'Affaires à profiter de cette occasion pour investir dans cette Zone Franche.

Météo:

Faibles activités pluviométriques sur l'extrême Sud-est du territoire



La situation météorologique en Mauritanie sera caractérisée, au cours de la journée, par la présence d'une dépression thermique sur le Sud, le Sud-ouest, l'Ouest et le centre du pays en favorisant des hausses de températures sur le Trarza, le Brakna, l'Inchiri, l'Adrar, le Tagant, l'Assaba et les deux Hodhs avec une visibilité affectée à réduite par sable sur ces wilayas. Le Front Intertropical (FIT) passera au voisinage du Guidimakha et au Sud des deux Hodhs.

Le ciel sera peu nuageux sur le Sud et le Sud-est du pays avec probabilité de faibles activités pluviométriques sur l'extrême Sud-est du territoire.

Températures prévues pour la journée:

Villes	Minimales	Maximales
Bir Moghreïn	18 degrés	32 degrés
Zouerate	24 ""	38 ""
Chinguitti	26 ""	41 ""
Atar	30 ""	44 ""
Ouadane	28 ""	42 ""
Akjoujt	30 ""	46 ""
Nouadhibou	18 ""	28 ""
Nouakchott	29 ""	43 ""
Boutilimitt	33 ""	45 ""
Aleg	34 ""	46 ""
Rosso	32 ""	44 ""
Kaédi	32 ""	44 ""
Sélibaby	30 ""	43 ""
Kiffa	30 ""	46 ""
Tidjikja	32 ""	43 ""
Tichit	32 ""	42 ""
Aïoun	32 ""	44 ""
Néma	32 ""	44 ""
Oualata	31 ""	43 ""

Météorologie marine: Cap-Blanc et Cap-Timiris: la mer sera peu agitée à agitée, forte au large du littoral. La houle sera de direction Nord-ouest le long du littoral. La hauteur des vagues variera de 1,25 à 3 mètres.

Donner du sang pour sauver une vie

ENVIRONNEMENT

Réchauffement climatique

Seule alternative: sauvegarder la biodiversité (3)

Notre planète en général a subi, au cours des cent dernières années, un réchauffement climatique brutal si on le compare aux variations historiques de températures. Ce réchauffement d'une amplitude de 1°C est attribué par un large panel de climatologues aux activités humaines qui génèrent des Gaz à Effet de Serre (GES). Les modèles climatiques prévoient pour le siècle à venir une amplification du phénomène de 2 à 5°C, dont l'ampleur et la rapidité dépendra de notre capacité à réduire nos émissions de GES. Un réchauffement d'au moins 3-4°C pour la fin du XXIème siècle semble cependant inévitable et mettra au moins 1000 ans à se résorber. Les changements climatiques prennent une signification particulière sous nos latitudes tempérées en modifiant la longueur relative des saisons. Or l'arrivée du printemps rythme le cycle annuel de toute la biodiversité. La remontée printanière des températures s'accompagne d'une reprise explosive de la végétation. Les jeunes feuilles fournissent une nourriture de qualité pour une multitude d'invertébrés herbivores, aux premiers rangs desquels les chenilles.

Les Agences de l'eau utilisent depuis longtemps des indicateurs biologiques tels que les algues ou certaines espèces de poissons, pour jauger la qualité des cours d'eau et des lacs. S'agissant de l'air, l'intérêt de la biosurveillance végétale n'est plus à démontrer. Par exemple, le jaunissement des feuilles de tabac ou de trèfle, associée aussi à des nécroses spécifiques, indique la pollution à l'ozone ; de même, les mousses accumulent les métaux lourds issus des retombées industrielles. Les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) intègrent de plus en plus souvent ces outils pour cartographier les pollutions ou fournir des indices intégrés de la qualité de l'air.

Pour le sol, ce sont souvent des espèces vivant sous la surface (micro-organismes, vers de terre...) ou en contact direct avec celle-ci (escargots, petits rongeurs...), qui sont mises à contribution en tant que bio-indicateurs.

La bio-indication permet de mieux appréhender les pollutions locales d'origine industrielle, les pollutions diffuses dues aux retombées atmosphériques et à l'agriculture, mais aussi l'impact physique des gestions agricoles sur la qualité des sols et la biodiversité.

Complémentaire des méthodes physicochimiques qui mesurent des taux de concentration de polluants, les méthodes biologiques permettent de connaître l'impact sur le monde vivant, en prenant en compte la complexité des phénomènes environnementaux : effet cu-

mulé des différentes pollutions ; interactions entre l'air, l'eau et le sol ; diffusion de la pollution via les chaînes alimentaires liant les espèces, y compris le chaînon humain...

Simple, l'approche présente aussi un grand intérêt pédagogique : On voit concrètement qu'une plante se porte bien ou pas, c'est plus parlant pour le public qu'un chiffre abstrait.

Le réchauffement va bouleverser la biodiversité marine

Les océans, dans leur quasi-totalité, vont connaître un bouleversement profond de leur biodiversité si le réchauffement climatique n'est pas maîtrisé rapidement. Disparitions locales, diminutions, mouvements « biogéographiques », cette réorganisation devrait concerner un grand nombre d'espèces, selon les travaux d'une équipe internationale conduite par le CNRS, et publiés en juin, dans la revue Nature Climate Change.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de 2 °C de la température mondiale, l'objectif des négociations climatiques qui culmineront avec la Conférence de Paris à la fin de l'année, la biodiversité de l'océan superficiel (les 200 premiers mètres) diminuera dans les régions océaniques chaudes, entre les 40° parallèles nord et sud. Cette baisse pourrait avoisiner les 10 %.

En revanche, dans les régions tempérées et polaires, son augmentation sera massive. « Il s'agit de disparitions locales mais pas nécessairement d'extinction d'espèces dans les zones chaudes et, surtout,



une augmentation très forte de la biodiversité dans les zones extratropicales, jusqu'à 300 % en plus dans les zones polaires», explique un chercheur du CNRS, l'un des auteurs de la publication.

De nombreuses études ont déjà montré les changements de biodiversité marine à l'échelle régionale. Les travaux de l'équipe conduite par le CNRS confirment la presque inéluctabilité de ces bouleversements. La morue risque de disparaître de la mer du Nord, la coquille Saint-Jacques comme le bulot ne se trouveront plus sur les côtes. Dans le même temps, la sole continuera d'augmenter en mer du Nord, tout comme l'anchois et la sardine y feront leur apparition. Mais cette augmentation locale de biodiversité ne compenserait pas l'érosion massive et la disparition des espèces.

Une biodiversité mal connue

La composition de la biodiversité marine est mal connue des océanologues qui estiment ne connaître qu'à peine 10 % des quelque 250.000 espèces inventoriées. Elle pourrait avoisiner les deux millions d'espèces, à titre de comparaison, les oiseaux compteraient quelque 9.600 espèces et les mammifères environ 6.000.

Pour étudier l'évolution de cette biodiversité, les chercheurs ont utilisé une approche basée sur une nouvelle théorie macroécologique de l'organisation de la vie dans les océans : la théorie METAL, « Macro Ecological Theory on the Arrangement of Life ».

Ils ont créé des espèces théoriques présentant des réponses différentes à la variabilité des températures, qui s'assemblent en communautés, permettant d'analyser la colonisation progressive de certaines régions océaniques. « Les résultats démontrent une relation forte entre la biodiversité observée et la biodiversité théorique et ce, pour un grand nombre d'espèces tels que les foraminifères, les crustacés, les poissons (requins océaniques et poissons osseux) et les cétagés », explique le CNRS.

Pour mettre en perspective les évolutions attendues d'ici la fin du siècle,

les chercheurs ont reconstruit les biodiversités de deux périodes importantes : le dernier maximum glaciaire, il y a 22.000 ans, et le Pliocène moyen, entre 3,3 et 3 millions d'années. Cette dernière période est considérée comme ayant connu des conditions thermiques assez proches de celles projetées pour la fin du siècle. La température globale était 2 à 3 °C plus élevée que celle que nous connaissons aujourd'hui, la concentration en CO2 était proche de celle observée actuellement à l'observatoire de Mauna Loa [Hawaï] et le niveau de la mer était plus haut de 25 mètres.

Une biodiversité en bouleversement

Selon leur modèle théorique, les chercheurs estiment que si le réchauffement est maintenu en dessous de 2 °C, les changements biologiques dans l'océan seront sans grandes conséquences, « même si 40 % de la superficie des océans connaîtra un changement important de biodiversité (au-delà de 5 %) ». Mais dans l'hypothèse où l'augmentation des températures globales dépasserait cette barre des 2 °C, entre 70 et 95 % de la superficie des océans subiraient des modifications substantielles d'ici à la fin du siècle. Ainsi, l'évolution des espèces va être trop rapide pour que celles-ci puissent s'adapter. L'adaptation n'est pas possible à l'échelle interdécennale : ce qui s'est produit en centaines ou en dizaines de milliers d'années ne se fera pas en un siècle ou deux.

Ces modifications de biodiversité vont aussi s'accompagner de bouleversements dans les services écosystémiques rendus. Le système océanique va se réorganiser, transformant radicalement le paysage planétaire.

Les conflits pour la ressource vont se multiplier, alors que les services écosystémiques marins en termes de régulation et d'approvisionnement représentent entre 15.000 et 51.000 milliards d'euros chaque année, soit plus que le produit national brut de tous les pays du monde. Cela représente un danger

énorme pour l'humanité.

Sans compter les dangers immédiats d'espèces dangereuses, crabes toxiques, poissons dangereux, méduses, organismes planctoniques, qui apparaîtront sous de nouvelles latitudes.

Le rôle de la biodiversité mis en avant

L'évaluation finale des mesures est prévue fin 2015. Elle formulera des recommandations pour l'élaboration du prochain plan d'adaptation qui sera publié en 2016, "au regard notamment des orientations du cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC)", indique la feuille de route 2015 issue de la Conférence environnementale de novembre dernier. Selon le GIEC, variabilité des rendements agricoles, risques d'inondation et de submersion marine, phénomènes accrus de sécheresse et perturbations des régimes pluviaux sont attendus dans les décennies à venir.

Les collectivités territoriales seront incitées à "mieux identifier" dans les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) les effets "nets" des secteurs agricole, alimentaire et forestier sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que les mesures "nécessaires" à une bonne adaptation de l'agriculture et de la forêt aux nouvelles conditions climatiques, afin de préconiser des plans d'actions "appropriés", prévoit la feuille de route.

Les collectivités, en concertation avec les organisations professionnelles, pourront s'appuyer notamment sur l'outil ClimAgri de diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de GES développé avec les acteurs agricoles. Le document encourage ainsi les secteurs agricoles et forestiers dans leur contribution à l'atténuation du dérèglement climatique via l'agro-écologie portée par la loi d'avenir de l'agriculture ou le plan Energie Méthanisation Autonomie Azote

(A SUIVRE)

Baba D. Traoré
cjpodzara@yahoo.fr



Hygiène de vie

Que mangerons-nous demain?

D'ici 2050, nous devrions être 9,6 milliards à nous partager les ressources de la Terre. Comment ferons-nous ? Quelle sera l'alimentation de demain ? Nous faisons le tour des différentes options.

A quoi ressemblera l'assiette du futur ?

Favoriser une intensification durable de l'agriculture

De toute évidence, l'enjeu principal est de nourrir 33 % d'hommes en plus avec les mêmes ressources qu'actuellement. Aujourd'hui, on sait que le problème ne réside pas tant dans la disponibilité des ressources que dans leur répartition à travers le monde et le gaspillage. Ainsi, c'est 30 % de la production alimentaire mondiale qui est perdue après récolte ou gaspillée dans les magasins, par les ménages ou les services de restauration. En outre, une grande partie des céréales et des terres est réservée à l'élevage d'animaux plutôt qu'aux cultures alimentaires. De ce fait, il semble nécessaire de repenser l'agriculture pour qu'elle soit cohérente à la fois avec les objectifs environnementaux – économie de l'eau, réductions des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution, du gaspillage – et les prévisions démographiques.

Améliorer le système d'élevage des animaux

Pour une intensification durable du système d'élevage, l'idée est de produire autant de viande en utilisant moins de nourriture. Pour cela, on suggère de produire des races de bétail plus productives en viande et en lait. Aujourd'hui, il existe déjà des poulets pouvant atteindre un poids de 1,8 kg avec 2,9 kilos de nourriture seulement, soit un taux de conversion de 1,6, là où une volaille classique devrait en ingurgiter 7,2 kilos². L'objectif est de réduire ce taux de conversion à 1,2 pour une rentabilité accrue et une utilisation moindre de céréales.

Cette alternative pose toutefois des problèmes éthiques : les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la cause animale et montrent un intérêt grandissant pour un élevage plus responsable. Ils défendent des conditions de vie meilleures pour les animaux à la place de l'élevage en batterie, ainsi qu'une alimentation plus saine. Cela permettrait notamment aux animaux d'être moins stressés et donc de produire une viande de meilleure qualité. Ces réclamations nécessitent toutefois de l'espace, impliquent des coûts de revient plus importants pour les éleveurs – et donc un prix de vente plus élevé – et ne sont pas compatibles avec un mode d'élevage intensif.

Réduire les pertes et la pollution en produisant de meilleures variétés de plantes

La modification de certaines plantes pourrait aller en faveur d'une agriculture moins polluante et plus rentable. Par exemple, en créant une variété de riz moins sensible au sel, les pertes seraient réduites en cas de tsunami au Japon. De la



même façon, la modification génétique de certaines plantes permettrait d'utiliser moins d'engrais, et donc d'émettre moins de gaz à effets de serre tout en réalisant des économies considérables. L'objectif serait de créer des variétés de plantes capables de capter elles-mêmes l'azote – l'engrais de croissance – dans l'atmosphère et de le fixer². Cependant, non seulement nous n'y parviendrions sans doute pas avant une vingtaine d'années, mais ces initiatives risquent de se heurter aux législations restrictives (notamment en Europe) vis-à-vis des organismes génétiquement modifiés. En effet, aucune étude à long terme n'a encore démontré l'innocuité de ces derniers sur notre santé. De plus, cette façon de modifier la nature pose des problèmes éthiques évidents.

Et s'il fallait manger moins de viande ?

Ce n'est plus un secret, l'élevage de viande nécessite beaucoup plus de ressources – en espace, en céréales, en eau – et sont plus polluantes que les cultures de végétaux. A titre de comparaison, la production de 1 kg de protéines peut nécessiter jusqu'à 100 fois plus d'eau que la production de 1 kg de protéines végétales, et il faut de 6 à 17 fois plus de terres pour produire de la viande que pour produire du soja. Pour ce qui est des conséquences environnementales de l'élevage, une étude réalisée au Royaume-Uni est arrivée à la conclusion que les Britanniques devraient consommer 2 fois plus de légumes et nettement moins de viande qu'actuellement pour ne pas dépasser un réchauffement climatique de 2°C d'ici à 2100².

Pourtant, non seulement il semble difficile de persuader les consommateurs de manger moins de viande sans la mise en place de politiques et de réglementations précises, mais il ne faut pas négliger le poids des populations des pays émergents qui, en s'enrichissant, consomment davantage de viande et de produits laitiers. Finalement, malgré la prise de conscience grandissante dans les pays développés, la consommation de viande et de produits animaux risque globalement d'augmenter dans les prochaines décennies.

A quoi ressemblera l'assiette du futur ? Vers une alimentation imprimée ?

L'émergence des imprimantes 3D ne laisse pas de surprendre quant au champ des possibilités qu'elles ouvrent. Plusieurs entreprises ont d'ailleurs pour projet de

commercialiser à terme des imprimantes 3D spécialisées dans l'alimentaire. L'imprimante serait alimentée par des substances nutritives telles que les hydrates de carbone ou les protéines, et pourraient reproduire n'importe quel aliment à partir de ses composants élémentaires. Les plats imprimés seraient entièrement personnalisables, de la composition à la forme. Chaque consommateur pourrait donc aisément adapter ses repas à son régime alimentaire. Normalement imprimés crus, une entreprise a même pour projet d'intégrer une fonction cuisson à son futur prototype.

Cette idée n'est pas sans rappeler les expériences de chercheurs hollandais sur la création du premier steak in vitro en 2013, créé à partir de cellules souches musculaires prélevées dans la partie comestible de l'animal vivant.

Ces initiatives sont prometteuses dans la mesure où elles présentent des avantages écologiques et socio-économiques évidents, mais elles n'en sont encore qu'à leurs balbutiements et demeurent extrêmement coûteuses. A titre d'exemple, un burger artificiel coûte plus de 250 000 €².

L'émergence des poudres nutritives

La poudre nutritive est certainement l'alternative la plus radicale car la plus éloignée de notre alimentation traditionnelle. En effet, l'idée de la poudre nutritive est de se substituer à toute autre forme d'alimentation. Diluée dans l'eau, elle constitue à elle seule un repas complet, censé contenir tout ce dont le corps humain a besoin : vitamines, minéraux, acides aminés, calories, graisses... et ce sans aucune toxines. Elle présente donc des avantages pour l'environnement, pour la santé, et représente une solution économique dans la mesure où un repas ne coûterait que 3 dollars, soit un budget mensuel de 100 dollars. Cependant, bien que déjà commercialisé, c'est un produit peu attractif dans le sens où il retire la variété gustative que l'on trouve dans la nourriture et l'aspect convivial d'un repas partagé autour d'une table. Les freins psychologiques sont donc nombreux et il est raisonnable de penser que cette option ne peut pas constituer un repas habituel mais plutôt un repas pris rapidement lorsque c'est nécessaire.

Sidi Moustapha Ould BELLALI
bellalisedi@yahoo.fr

Pourquoi devriez-vous boire une tasse de thé au citron et au gingembre tous les jours ?

Le printemps et l'automne sont des périodes de l'année pendant lesquelles de nombreuses maladies apparaissent en raison des changements de température. La meilleure manière de faire face à ces maladies est de façon naturelle, soit en buvant du thé au citron et au gingembre. Boire plusieurs tasses de thé au citron et au gingembre pendant la journée devrait faire partie de votre routine quotidienne, et ce, en raison de ses avantages pour la santé. Ces ingrédients sont d'excellentes sources contre les maux de gorge, le cancer de l'ovaire et de la prostate, pour le nettoyage des reins, etc.

Voici les nombreux avantages de boire du thé au citron et au gingembre :

Il stimule et améliore la santé de l'appareil digestif.

Il purifie le corps des toxines accumulées.

Il restaure l'appétit.

Il réduit les ballonnements.

Il contribue à la lutte contre les allergies.

Il renforce votre système immunitaire.

Il favorise la circulation sanguine.

Il rétablit l'équilibre global du corps.

Préparation :

1- Râpez du gingembre pour environ une cuillère à soupe de jus, puis mettez-le dans une tasse.

2- Saupoudrez avec de l'eau chaude, puis laissez reposer 2 à 3 minutes.

3- Pressez un demi-citron dans la tasse.

4- Ajoutez une cuillère à café de malt, de sirop d'agave ou de miel.

5- Mélangez le tout, puis buvez lentement, à petites gorgées.

Si vous souffrez de symptômes allergiques tels que de l'écoulement nasal, des problèmes de sinus ou de congestion des voies respiratoires, nous vous recommandons la procédure suivante.

1- Râpez du gingembre dans une casserole remplie d'eau chaude.

2- Ajoutez le jus de citron, couvrez la casserole, puis laissez reposer pendant cinq minutes.

3- Filtrez, puis sucrez avec une cuillère à café de malt, de sirop d'agave ou de miel.

4- Mélangez, puis buvez lentement à petites gorgées.

Le plus grand bénéfice du thé au citron et au gingembre est son action contre les ballonnements et la récupération du flux correspondant des fluides corporels, ce qui est très important pour avoir une bonne digestion et un sentiment de confort dans l'estomac. Ce thé est fortement recommandé pour les personnes dont l'appétit diminue. Ce thé est également excellent pour les personnes atteintes de troubles de la circulation sanguine, qui ont un excès de mucus, qui souffrent de problèmes respiratoires et qui sont en surpoids.

ECONOMIE

Les contours de l'économie souterraine (1^{ère} partie)

L'expression générique économie souterraine regroupe un large éventail d'activités allant des activités légales réalisées illégalement aux activités illégales. Étant donné cette diversité, un recensement des activités souterraines constitue un préalable indispensable à toute tentative de mesure de leur importance par rapport à la richesse produite annuellement au sein d'un pays. Les principales estimations de l'économie souterraine convergent pour se situer à des pourcentages qui atteignent fréquemment 10 p. 100 des P.I.B. officiels dans les pays occidentaux, avoisinent les 50 p. 100 dans les pays en transition et dépassent cette proportion dans beaucoup de pays en développement. L'ampleur de la mesure incite à mieux comprendre le rôle joué par l'économie souterraine vis-à-vis de l'économie officielle. Les causes et les effets de l'économie souterraine varient avec le degré de développement des économies.

Dans les pays industrialisés où la fiscalité est parfois perçue comme excessive, grande est la tentation de s'affranchir de sa participation au financement des biens collectifs. C'est dans cette perspective qu'on peut expliquer, à défaut de les justifier, la fraude fiscale, le travail au noir ou la commercialisation de produits issus de la contrebande. Dans les pays où les contraintes administratives sont perçues comme des freins à l'action, l'exercice parallèle d'activités souterraines peut être un moyen d'évoluer dans un espace de libertés, loin des exigences d'une administration impersonnelle.

Dans un monde où l'impersonnalité domine les relations sociales, le besoin d'échanges personnalisés et de convivialité pousse parfois à des activités économiques que l'orthodoxie réprouve, mais que la raison n'a aucune peine à comprendre, à justifier, et à favoriser. Dans certains pays en développement où, à l'inverse, les services publics sont défaillants, la fourniture de biens et services nécessaires est fréquemment assurée par des réseaux informels de production, de distribution et d'échanges qui échappent à tout contrôle statistique mais qui rendent des services indispensables à une population au voisinage du seuil de pauvreté

Les contours de l'économie souterraine.

Compte tenu de la nature éminemment éclectique des activités qui composent l'économie souterraine, il y a eu pendant longtemps autant de définitions de celle-ci que d'auteurs. Afin que toutes les études consacrées à ce sujet reposent sur les mêmes bases, une équipe de statisticiens coordonnée par les directeurs des services statistiques de l'O.C.D.E.,

du F.M.I., de l'O.I.T. et du Comité inter-États pour la statistique de la C.E.I. a publié en 2003 le Manuel sur la mesure de l'économie non observée, dont l'objet est d'établir une terminologie commune et de donner une assise solide aux mesures de la production économique. En d'autres termes, il codifie le vocabulaire en matière d'économie souterraine en définissant quatre concepts adoptés depuis lors par la quasi-totalité des chercheurs: la production souterraine; la production illégale; la production du secteur informel; la production des ménages pour leur usage final propre.

La production souterraine.

Elle regroupe toutes les activités légales délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics pour éviter le paiement d'impôts, de cotisations sociales, pour ne pas avoir à respecter certaines normes comme le salaire minimum, la durée légale du travail, les conditions d'hygiène et de sécurité. Ce sont donc toutes les activités légales réalisées illégalement. Cette production souterraine peut être exercée à petite échelle lorsqu'une personne en emploie une autre de manière occasionnelle pour repeindre un appartement ou, à grande échelle, dans le cadre d'ateliers de production clandestins qui occupent des centaines de travailleurs sans papiers, au besoin recrutés par des filières d'entrée illégale sur le territoire. Cette production est ensuite commercialisée via des réseaux parallèles constitués de sociétés écrans, puis vendue dans des échoppes ayant souvent une vitrine légale.

La production souterraine peut aussi concerner une filière d'activité tout entière, comme dans le cas de l'abattage clandestin d'animaux suivi du tannage des peaux; on retrouve plus tard les objets en cuir sur les marchés à des prix compétitifs mais sans certificat d'authenticité ou avec un certificat frauduleux.

Il est même des cas où la production n'existerait pas si elle n'était pas réalisée en tout ou en partie au noir. On cite fréquemment le cas de certaines productions agricoles dont les prix de vente sur les marchés de gros sont inférieurs aux coûts de production. À titre d'exemple, à la lecture des mercuriales du Vaucluse, département français gros producteur de fruits et légumes, le coût de la seule cueillette d'un kilogramme de cerises en respectant les charges sociales du personnel est fréquemment supérieur au prix de vente de ce même kilogramme. Indirectement, ce type d'évaluation fournit une preuve arithmétique de la production souterraine dans certaines productions agricoles. La production souterraine ainsi définie a bien entendu des répercussions sur les recettes fiscales et sociales qui sont amputées.

La recherche des montants soustraits est cependant difficile pour les services fiscaux qui doivent distinguer des cas de déclarations sous-estimées par des entreprises ayant une activité partiellement régulière (celles-ci subissent un redressement en cas de contrôle) et des cas où c'est l'entreprise elle-même qui n'est pas enre-



gistrée, et où il convient donc d'en déceler l'existence avant de l'imposer d'office.

La production illégale

Elle regroupe la production de biens ou de services dont la vente, la distribution ou la possession sont interdites par la loi, et des activités productives légales mais exercées par des producteurs qui n'en ont pas le droit. Une liste regroupant l'ensemble de ces activités est impossible à établir car une production peut être légale dans un pays et illégale dans un autre (la prostitution par exemple).

L'imagination des agents qui se livrent à ces activités est fonction des opportunités offertes, lesquelles évoluent dans le temps et dans l'espace selon les législations. Appartiennent à cette rubrique, par exemple, la production et la distribution de stupéfiants. Citons également la corruption ou l'exercice illégal de professions réglementées (médecine, jeux d'argent...).

Dans certains pays d'Asie ou d'Amérique latine, la production agricole serait fondamentalement sous-évaluée si on excluait la valeur marchande des cultures qui servent de matières premières à la fabrication de stupéfiants.

En fonction des lieux d'implantation des laboratoires de transformation, c'est la production manufacturière de tel ou tel pays consommateur qu'il convient de rehausser et par suite les flux commerciaux nationaux et internationaux. Il en est de même pour les effets induits de la contrebande (tabac, armes, alcools...), du braconnage (chasse, pêche, exploitation du bois...), de la contrefaçon (produits vendus sous une fausse marque, reproduction non autorisée d'œuvres originales, de logiciels, etc.).

La production du secteur informel. Elle concerne davantage les pays en développement que les pays occidentaux. Il s'agit de la production marchande réalisée par des entreprises non constituées en sociétés, utilisant un capital physique généralement assez sommaire et un travail qui repose sur des liens de parenté ou des relations personnelles ou sociales plutôt que sur des relations contractuelles. C'est sous le terme générique de secteur informel que l'on désigne ces activités réalisées à petite échelle mais dont on s'accorde à reconnaître que leur contribution au P.I.B. s'ex-

prime en dizaines de points de pourcentage. Si les firmes qui appartiennent à ce secteur sont de petite taille et faiblement capitalistiques, cela n'induit pas forcément que la productivité des facteurs y soit négligeable.

Tandis que certains établissements assurent avant tout la survie d'une population exclue du développement économique, d'autres unités de production dégagent des performances honorables et concurrencent les produits élaborés par le secteur moderne.

Certaines poches d'activité se comportent même comme de véritables districts marshalliens (du nom d'Alfred Marshall), c'est-à-dire comme des espaces où s'exercent des activités d'une grande technicité, avec une diffusion quasi instantanée de toutes les informations utiles pour améliorer l'efficacité collective.

La spécialisation y est poussée au point de produire des biens avec un degré élevé de performance et l'absence de formalisme administratif autorise une flexibilité extrême et une adaptation en temps réel de la production aux fluctuations de la demande. D'autres pans du secteur informel relèvent plus d'une économie dont les produits sont de très faible valeur. La précarité dans laquelle se retrouvent les personnes contraintes d'y exercer leur activité s'explique notamment par l'incapacité du secteur moderne à absorber une main-d'œuvre pléthorique employée à produire des biens de première nécessité avec comme matières premières des produits de récupération.

L'hétérogénéité du secteur informel n'est cependant pas incompatible avec un essai de typologie.

Le secteur informel a ainsi une variante africaine, ancrée sur les activités de survie réalisées à petite échelle; une variante asiatique, plutôt axée vers la sous-traitance au profit des firmes qui travaillent pour l'exportation et une variante latino-américaine dont les niveaux de production et de revenu ne semblent pas très éloignés de ceux du secteur formel.

La production des ménages pour leur usage final propre

Elle regroupe la production agricole à des fins domestiques, la construction par les ménages de leur propre habitation, les loyers imputés des propriétaires occupants et les ser-

vices produits par le personnel domestique rémunéré.

Les biens produits par les ménages pour leur propre usage recouvrent toute l'agriculture de subsistance qui est une part non négligeable de la consommation dans les pays pauvres.

Cette production doit être distinguée de celle du secteur informel qui a été définie plus haut car elle n'est pas réalisée par une micro-entreprise.

Dans les pays en transition (Pologne, Slovaquie, Hongrie...), les jardins familiaux jouent, par exemple, un rôle important dans la consommation des ménages.

Tandis que les comptes nationaux intègrent cette production pour compte propre dans leur évaluation du P.I.B., certains auteurs n'hésitent pas à intégrer dans l'économie souterraine toute l'économie domestique, c'est-à-dire les activités réalisées à l'intérieur des domiciles (préparer un repas, faire son ménage, s'occuper de ses enfants...). Mais ce n'est pas la position dominante.

La mesure de l'économie souterraine.

Si les comptes nationaux s'intéressent tant à l'économie souterraine, c'est en grande partie parce qu'ils ont pour mission de calculer le P.I.B. Or ce calcul, qui repose sur des conventions internationales en matière de collecte et de traitement statistiques, doit être le plus exhaustif possible. On sait par exemple que pour les pays membres de l'Union européenne les contributions des États sont établies par rapport au P.I.B.; on sait aussi que la richesse d'un pays se mesure à l'aune de son P.I.B. par tête, d'où l'importance d'avoir des modes de calcul harmonisés.

Il convient de noter qu'une partie substantielle de l'économie souterraine (qu'il s'agisse de production souterraine, illégale, de celle du secteur informel, ou de celle des ménages pour leur usage final propre) est intégrée dans le calcul du P.I.B. officiel.

Cela explique pourquoi les estimations de l'économie non enregistrée qui émanent des comptes nationaux sont systématiquement inférieures à celles que réalisent d'autres chercheurs.

Pour un comptable national, est non enregistré ce qui n'est pas comptabilisé dans le P.I.B., alors que pour un auteur qui cherche à mesurer l'économie souterraine, c'est le chiffre d'affaires des activités souterraines qui compte, lequel est converti en pourcentage du P.I.B. pour avoir un élément de référence (O.C.D.E., 2004). Ajoutons que la relation entre activités souterraines et P.I.B. n'est en rien homogène. Certaines activités ont pour effet d'accroître le P.I.B., c'est le cas de tout ce qui est productif, marchand ou non marchand (travail au noir sur un chantier, tenue de comptabilités ou travaux de secrétariat sans factures, etc.). D'autres activités n'ont aucune incidence sur le P.I.B. et s'analysent comme de simples transferts entre unités institutionnelles (les vols, les escroqueries).

(A suivre)

ANNONCES

Avis d'Appel d'offres National 162/DPEF/PNDSE/2015

ACQUISITION DE FOND DOCUMENTAIRE POUR LES ENI DE NOUAKCHOTT ET D'AIOUN

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l' Avis Général de Passation des Marchés paru dans le site undbonline/DG market en date du 28 juillet 2014 et dans le quotidien Horizons N° 6432 du 20 janvier 2015.

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a reçu un don du Fonds du Partenariat Mondial pour l'Education administré par l'Association Internationale de Développement pour financer le **Projet d'appui au Secteur de l'Education de Base**, et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du Marché **acquisition de fond documentaire pour les ENI de Nouakchott et d' Aioun**.

1. La Direction des projets Education Formation sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir **les articles objet des marchés**.

2. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres International (AOI) tel que défini dans les « Directives: passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits et Dons de l'AID », et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

3. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur Mohamed Ould Sidi Mohamed , E-mail: aoas@dpef.mr et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante: Direction des Projet Education - Formation, BP : 6541 Téléphone (222) 45252063 ; (222) 45 29 1203 & 4529 1204, Fax: (222) 4525 15 13, de 09 heures du matin à 16 heures de l'après-midi (Heure GMT), pendant les jours ouvrables.

4. Les exigences en matière de qualifications sont:
 • **La réalisation durant les trois dernières années au moins 1 marché similaire. La similitude devra porter sur le type de fournitures.**
 • Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite que les Fournitures qu'il propose remplissent la(les) condition(s) d'utilisation suivante : **Conforme aux spécifications demandées.**

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en Français en formulant une demande écrite à l'adresse numéro [insérer le numéro] mentionnée ci- dessous contre un paiement non remboursable de **quinze mille (15 000 MRO) ou-guiya.**

6. Le paiement sera effectué par versement au compte bancaire ouvert au nom de la DPEF à la BMCI, Nouakchott, dont les coordonnées sont les suivantes:

BANQUE MAURITANIEENNE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL			
Références Bancaires			
Code banque	Code agence	N° du compte	Clé RIB
00010	00001	01289070181	79
Adresse SWIFT		MBICMRMXXX	
IBAN: MR 1300010000010128907018179			

7. Sur présentation du récépissé de la banque le dossier d'appel d'offres sera remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisi.

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **26 juin 2015 à 10 heures**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'adresse mentionnée ci-dessous le **26 juin 2015 à 10 heures**. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre valable 118 jours pour un montant de: **1.300 000 MRO** ou sa contre-valeur en monnaie librement convertible.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Salles de réunion de la commission de passation des marchés
 DIRECTION DES PROJETS EDUCATION /FORMATION
 -Fax: (222) 4525 15 13
 Téléphone: (222) 45 25 20 63 (222) 45 29 12 03

Le Directeur des Projets Education-Formation
Ahmed Mohamed Kane

Avis d'Appel d'offres National (AAON) N° 163/DPEF/PNDSE/2015

ACQUISITION EN 2 LOTS DE MATERIEL INFORMATIQUE ET MOBILIER POUR LES ENI DE NOUAKCHOTT ET D'AIOUN

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l' Avis Général de Passation des Marchés paru dans le site undbonline/DG market en date du 28 juillet 2014 et dans le quotidien Horizons N° 6432 du 20 janvier 2015.

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a reçu un don du Fonds du Partenariat Mondial pour l'Education administré par l'Association Internationale de Développement pour financer le **Projet d'appui au Secteur de l'Education de Base** et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du Marché **d'Acquisition en 2 lots de materiel informatique et mobilier pour les ENI de Nouakchott et d' Aioun**.

1. La Direction des projets Education Formation sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir **les articles objet des marchés**.

2. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres International (AOI) tel que défini dans les « Directives: passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits et Dons de l'AID », et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives

3. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur Mohamed Ould Sidi Mohamed , E-mail: mosm@dpef.mr et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante: Direction des Projet Education - Formation, BP : 6541 Téléphone (222) 45252063 ; (222) 45 29 1203 & 4529 1204, Fax: (222) 4525 15 13, de 09 Heures du matin à 16 heures de l'après Midi (Heure GMT), pendant les jours ouvrables.

4. Les exigences en matière de qualifications sont:
 • **La réalisation durant les trois dernières années au moins 1 marché similaire. La similitude devra porter sur le type de fournitures.**
 • Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite que les Fournitures qu'il propose remplissent la(les) condition(s) d'utilisation suivante : **Conforme aux spécifications demandées.**

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en Français en formulant une demande écrite à l'adresse numéro [insérer le numéro] mentionnée ci- dessous contre un paiement non remboursable de **quinze mille (15 000 MRO) ou-guiya.**

6. Le paiement sera effectué par versement au compte bancaire ouvert au nom de la DPEF à la BMCI, Nouakchott, dont les coordonnées sont les suivantes:

BANQUE MAURITANIEENNE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL			
Références Bancaires			
Code banque	Code agence	N° du compte	Clé RIB
00010	00001	01289070181	79
Adresse SWIFT		MBICMRMXXX	
IBAN: MR 1300010000010128907018179			

la BMCI, Nouakchott, dont les coordonnées sont les suivantes:

7. Sur présentation du récépissé de la banque le dossier d'appel d'offres sera remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisi.

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **29 juin 2015 à 10 heures**

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'adresse mentionnée ci ci-dessous le **29 juin 2015 à 10 heures**. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre pour un montant par lot de :

Lot 1 : 400 000 MRO ou sa contre-valeur en monnaie librement convertible
Lot 2 : 600 000 MRO ou sa contre-valeur en monnaie librement convertible

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Salles de réunion de la commission de passation des marchés
 DIRECTION DES PROJETS EDUCATION /FORMATION
 -Fax: (222) 45 25 15 13
 Téléphone: (222) 45 25 20 63 (222) 45 29 12 03

Le Directeur des Projets Education-Formation
AHMED MOHAMED KANE

ANNONCES**MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
Société Nationale d'Eau (SNDE)****A vis d'Appel d'offres ouvert
DAO N°7/F/SNDE/2015**

1. La Société Nationale d'Eau (SNDE) a alloué dans le cadre de son budget de l'exercice 2015, un montant afin de financer l'acquisition en un seul lot du matériel électrotechnique destiné aux installations de l'adduction en eau potable de l'Aftout Essahili et a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la fourniture dudit matériel, suivant les conditions prévues par le présent dossier d'appel d'offres.

2. Les conditions techniques sont indiquées dans le Cahier des Prescriptions Techniques (C.P.T.) figurant dans le présent DAO.

La Société Nationale d'Eau (SNDE) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats intéressés par le présent appel d'offres.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Société Nationale d'Eau (SNDE) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après:

**Siège central de la Société Nationale D'Eau
(SNDE),**

**Ksar Château d'eau - Ilot C BP 796
NOUAKCHOTT - Mauritanie,
Tél.: + (222) 4524 1603 + (222) 4524 1456, Fax: +
(222) 45252331**

**Secrétariat du Conseiller Responsable de la Cellule des Marchés, 2ème étage-Aile C.
E-mail: dg.snde@gmail.com/cellulemarches.snde@yahoo.com**

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement par virement non remboursable d'un montant de deux cent mille ouguiyas (200000 UM) dans l'un des comptes bancaires de la SNDE :

**BANQUE EL AMAN N° DE COMPTE:
07115071150**

BMCI N° DE COMPTE: 130334 15 01 93

BCI N° DE COMPTE: 00617811482

GBM N° DE COMPTE: 2404022037

BNM N° DE COMPTE: 3421

BAMIS N° DE COMPTE: 01001302001 94

BPM COMPTE N° 000847821024002000022 000

6. Les offres devront être déposées à l'adresse ci-dessus au plus tard le Jeudi 23 juillet 2015. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres

seront ouvertes le Jeudi 23 juillet 2015 à 12 H en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après:

**Siège central de la Société Nationale D'Eau
(SNDE),**

**Ksar Château d'eau - Ilot C BP 796
NOUAKCHOTT - Mauritanie,**

Secrétariat du Conseiller chargé de la cellule des Marchés, 2ème étage. Aile C.

**E-mail: dg.snde@gmail.com
/cellulemarches.snde@yahoo.com**

7. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'au moins 1 % du montant de l'offre. Cette caution doit être établie par une banque de premier ordre établie et agréée en Mauritanie.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. La SNDE peut ne pas donner suite au présent appel d'offres.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL-ADJOINT
CHEIKH OULD EL GHALLA**

**MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
SOCIETE NATIONALE D'EAU****AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

1. La Société Nationale d'Eau (SNDE) a alloué dans le cadre de son budget de l'exercice 2015, un montant afin de financer la réalisation en un seul lot des travaux d'un hangar de stockage d'une superficie de 2000 m2 avec une emprise domaniale de 10.000 m2 situé sur site du magasin général de la SNDE au Ksar à Nouakchott, et a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à sa construction, suivant les conditions prévues par le présent dossier d'appel d'offres.

2. La durée des travaux est estimée à trois mois. Les concurrents devront indiquer eux-mêmes dans leur soumission le délai dans lequel ils s'engagent à exécuter les travaux. Ce délai ne doit pas dépasser trois (3) mois.

3. Le DAO peut être consulté gratuitement et/ou retiré à partir du 9 juin 2015 pendant les heures ouvrables, à l'adresse ci-après:

**Ksar Château d'eau - Ilot C BP 796
NOUAKCHOTT - Mauritanie,
Tél.: + (222) 45 24 16 03 + (222) 45 24 1456, Fax: +
(222) 45 25 23 31**

**Secrétariat du Conseiller Responsable de la
Cellule des Marchés, 2ème étage-Aile C.**

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement par virement non remboursable d'un montant de cent mille ouguiyas (100.000 UM) dans l'un des comptes

bancaires de la SNDE :

**BANQUE EL AMAN
N° DE COMPTE: 07115071150**

**BMCI
N° DE COMPTE: 130334 15 01 93**

**BCI
N° DE COMPTE: 00617811482**

**GBM
N° DE COMPTE: 240402 20 37**

**BNM
N° DE COMPTE: 3421**

**BAMIS
N° DE COMPTE: 01001302001 94**

**BPM
N° COMPTE 000847821024002000022 000**

Sont autorisées à soumissionner, les entreprises ou groupements d'entreprises qui répondent aux critères de qualification stipulés dans le dossier d'appel d'offres. Sont exclues de cet appel d'offres, les entreprises frappées d'une mesure d'exclusion.

5. Le soumissionnaire doit avoir visité le site du chantier et ses environs et avoir une parfaite connaissance de l'état des lieux et de la nature des travaux à réaliser ainsi

que des conditions locales et des sujétions de toutes sortes qu'elles comportent. Les coûts liés à la visite du chantier sont à la charge du soumissionnaire.

Les soumissionnaires sont censés du fait du dépôt de leurs offres, avoir pris connaissance des lieux, de la nature et des difficultés des travaux à exécuter, de la nature du terrain et du sol où seront exécutés les travaux, de la provenance et de la qualité des matériaux, des servitudes d'exécution des travaux, de toutes les conditions locales.

6. Les offres devront être remises et ouvertes au plus tard le Jeudi 09/07/2015 à 12 Heures sous pli fermé adressé à l'adresse ci-après:

**Monsieur le Président de la Commission des Marchés
d'Investissements
Siège central de la Société Nationale D'Eau (SNDE),
Ksar Château d'eau - Ilot C BP 796 NOUAKCHOTT -
Mauritanie,
Salle de réunions, 3ème étage.**

7. Les offres, exprimées en toutes taxes comprises, devront être valides pour une période de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

Nouakchott le 9 juin 2015

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL-ADJOINT
CHEIKH OULD EL GHALLA**

ANNONCES

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
Société Nationale d'Eau (SNDE)

Avis d'Appel d'offres ouvert
DAO N°9/F&S/SNDE/2015

1. La Société Nationale d'Eau (SNDE) a alloué, dans le cadre de son budget de l'exercice 2015, un montant afin de financer le fonctionnement de ses installations de restauration sur le site de son siège social, et a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché ayant pour objet la location, l'équipement du restaurant, la préparation et la distribution de repas, suivant les conditions prévues par le présent dossier d'appel d'offres.

2. Les conditions techniques du service devant être assuré par la société de restauration sont indiquées dans le Cahier des Prescriptions Techniques (C.P.T.) figurant dans le présent DAO.

La Société Nationale d'Eau (SNDE) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats intéressés par le présent appel d'offres.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Société Nationale d'Eau (SNDE) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après:

**Siège central de la Société Nationale D'Eau (SNDE),
 Ksar Château d'eau - Ilot C BP 796 NOUAKCHOTT -
 Mauritanie,
 Tél.: + (222) 45 24 1603 + (222) 45 24 1456, Fax: +**

(222) 45 25 23 31

**Secrétariat du Conseiller Responsable de la Cellule
 des Marchés, 2ème étage-Aile C.**

E-mail:

dg.snde@gmail.com/cellulemarches.snde@yahoo.com

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement par virement non remboursable d'un montant de Trente mille ouguiyas (30000 UM) dans l'un des comptes bancaires de la SNDE :

BANQUE EL AMAN N° DE COMPTE: 07115071150

BMCI N° DE COMPTE: 130334 1501 93

BCI N° DE COMPTE: 0061781 1482

GBM N° DE COMPTE: 2404022037

BNM N° DE COMPTE: 3421

BAMIS N° DECOMPTE: 0100130200194

BPM COMPTE N° 000847821024002000022 000

6. Les soumissionnaires devront avoir impérativement visité le site et les installations existantes, dont ils seront réputés avoir pris connaissance exhaustive.

Une seule visite par soumissionnaire sera organisée le 22 juin 2015 à partir de 9 H.

Chaque société aura la possibilité d'y déléguer au maximum 2 représentants.

Une attestation de visite des lieux sera remise aux candidats. Elle devra impérativement être jointe au dossier de réponse à l'appel d'offres.

7. Les offres devront être déposées à l'adresse ci-dessus au plus tard le 13/07/2015. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le 13/07/2015 à 12 H en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci -après :

**Siège central de la Société Nationale D'Eau (SNDE),
 Ksar Château d'eau - Ilot C BP 796**

NOUAKCHOTT - Mauritanie,

**Secrétariat du Conseiller chargé de la cellule
 des Marchés, 2ème étage. Aile C**

E-mail:

dg.snde@gmail.com/cellulemarches.snde@yahoo.com

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'au moins 1 % du montant de l'offre. Cette caution doit être établie par une banque de premier ordre établie et agréée en Mauritanie.

9. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la date limite de dépôt des offres.

10. La SNDE peut ne pas donner suite au présent appel d'offres.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL-ADJOINT
 CHEIKH OULD EL GHALLA**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
SOCIETE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (SONADER)
PROJET DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU
ET DE DEVELOPPEMENT DES USAGES MULTIPLES DANS
LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL PHASE II (PGIREII)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

**ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR APPUI A LA MISE EN OEUVRE DU
 PDRI/MDR : FOURNITURE ET LIVRAISON DE QUATRE (4) VEHICULES PICK UP
 DOUBLE CABINE TOUT TERRAIN 4 X 4**

1.L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) a reçu un crédit de la Banque Mondiale pour financer une deuxième phase du Projet de Gestion des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples dans le bassin du Fleuve Sénégal (dénommé PGIRE II) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du marché : « Acquisition d'équipement pour appui à la mise en œuvre du PDRI/MDR(Acquisition de quatre véhicules tout terrain).»:

L'OMVS a confié à la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER), la maîtrise d'ouvrage délégué.

2.La SONADER sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture et la livraison de quatre (4) véhicules Double Cabine Pick Up Tout Terrain à la SONADER

3.La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans les « Directives: passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA, Edition Janvier 2011, Révisée en Juillet 2014 », et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

4.Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et consulter le DAON auprès du Service des marchés/MDR ou à la Société Nationale de Développe-

ment Rural (SONADER), BP: Boite postale: 321; Numéro de téléphone: 00222 45 56 99 99; Numéro de télécopie: 00222 45 56 90 09; Rosso- Mauritanie et cela tous les jours (Dimanche à Jeudi) de 08 heures à 16 heures TU. 6. Ce DAON est également disponible sur le site du Ministère de l'Agriculture et de celui de la Commission de Passation de Marchés du Secteur Rural: www.cpmpr.com www.agriculture.gov.mr

5.Les exigences en matière de qualifications sont indiquées dans le dossier d'appel d'offres.Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles.Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6.Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complète en Français contre un paiement non remboursable d'un montant de vingt mille (20 000 UM) au profit du trésor public de la République Islamique de Mauritanie à l'une des adresses suivantes:

• Service de marchés/ MA au cabinet du ministère à Nouakchott,

**Société Nationale pour le Développement Rural
 (SONADER), BP: Boite postale:
 321 ; Numéro de téléphone: 00222 45 56 99 99 ;**

**Numéro de télécopie: 00222 4556 9009;
 Rosso- Mauritanie et cela tous les jours
 (Dimanche à Jeudi) de 08 heures à 16 heures TU)**

7.Les offres devront être soumises à l'adresse unique : **A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural Avenue Moctar 0/ Daddah - Immeuble MOUNA, 2eme étage, Tel: (222)45 24 21 74; au plus tard le 16 juillet 2015 à 10 heures(heure de Nouakchott).**

8. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9.Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci-dessus le 16 juillet 2015 à 10 Heures TU (heure de Nouakchott).Les offres doivent comprendre une garantie d'offre, d'un montant de 500000 UM , ou d'un montant équivalent dans une monnaie librement convertible

Fait à Nouakchott, le 15 juin 2015

**Le Directeur Général de la SONADER
 Oumar COULIBALY**

Football/ Éliminatoires de la CAN 2017
Cameroun – Mauritanie : 1-0


Les Lions indomptables du Cameroun ont incliné les Mourabitounes de Mauritanie par le score de 1 but à 0, hier en match aller comptant pour la phase aller du groupe M, au stade Omnisport d'Amadou Ahidjo de Yaoundé (Cameroun). L'unique but de la partie a été inscrit par Vincent Boubacar à la 89ème minute.

Les Lions indomptables n'ont pas réussi à lézarder le mur des Mourabitounes, pratiquement tout le long du match. Le Cameroun n'a pas vraiment réussi son entrée dans les éliminatoires de la CAN 2017. Les Lions Indomptables ont revendiqué un penalty, ils ont surtout manqué de

réalisme face à des Mourabitounes héroïques avant qu'un but d'Aboubakar à la dernière minute ne les délivre.

Des Mourabitounes héroïques pendant 90 minutes

Les Camerounais étaient pris dans l'étau, aussi n'ont-ils surtout été capables de se frayer un chemin tellement les protégés de Corentin Martins étaient omniprésents et accrocheurs pendant 90 minutes. Les Lions n'ont eu leur salut qu'à un contre de Vincent Aboubakar, en toute fin de match.

Les supporters des Mourabitounes n'ont pas oublié cette phrase de Corentin Martins : «La Mauritanie ne

part pas vaincue pour la CAN 2017». Hier à Yaoundé, les performances des Mourabitounes ont été mises en œuvre sans décevoir le public.

Nos vedettes ont joué crânement leur chance, profitant des approximations camerounaises pour apporter le danger dans le camp adverse. Les contres d'Adama Ba ou Khassa Camara ont été du grand jeu.

Il faut souligner que c'est une première rencontre avec les Lions indomptables. Les Mourabitounes n'ont pas été surpris ni paniqués. Le match retour contre les Lions est prévu en juin 2016.

Sidy-Brahim

Tournoi de l'UNFA/ 2015
La Mauritanie remporte le trophée

L'Equipe Nationale U -17 a regagné Nouakchott vendredi en provenance du Royaume du Maroc où elle a remporté le trophée de l'Union Nord-Africaine de Football (UNAF) qui s'est déroulé à Rabat, capitale du Royaume.

Sous la houlette du sélectionneur national de la catégorie, l'espagnol Luis FUERTES et ses adjoints, Taleb Lemrabott et Francisco, nos cadets ont battu le Maroc sur le score de 3 buts à 1 avant de faire match nul contre la Tunisie.

Au salon d'honneur de l'aéroport international de Nouakchott, la délégation a été accueillie par la Jeunesse et des Sports, Mme Coumba BA, entourée du secrétaire général du ministère, du directeur général des Sports, du 1er vice-président de la Fédération de Football de Mauritanie (FFRIM), M. Moussa KHAIRY, du 3ème vice-président, Pape Amghar Dieng et de certains membres du Comité Exécutif de la FFRIM.

Dans un mot prononcé pour la circonstance, la ministre a vivement félicité les joueurs et le staff de l'équipe nationale U-17 de cet exploit qui honore toute la Mauritanie



et son football et dénote de la portée et de la qualité du travail à la base qu'accomplit la FFRIM, en tant que socle de toute œuvre qui se veut pérenne.

Pour sa part, le 1er vice-président de la FFRIM a félicité l'équipe et son staff, et remercié la ministre de sa présence et de ses encouragements. A la sortie du salon d'honneur de l'aéroport, un public nombreux a réservé un accueil chaleureux à nos vaillants cadets.

L'Union nord-africaine de football

(UNAF) est une confédération régionale de football dépendant de la Confédération africaine de football. La présidence est tournante. Après l'Egypte et l'Algérie, c'est au tour du Maroc depuis septembre 2012. L'UNAF a remplacé la défunte Union Maghrébine de football (UMF) et l'Union des Ligues Nord-Africaines de Football (ULNAF). L'UNAF organise les compétitions entre clubs et entre sélections nationales à l'échelon nord-africain.

Sidy-Brahim

Éliminatoires de la CAN 2017
A sens unique pour les Fennecs


Sans surprise la sélection algérienne a battu les Seychelles sur le score de quatre buts à zéro. Elle a aussi à se faire plaisir dans un stade Mustapha Tchaker de Blida qui, pour l'occasion, n'avait pas fait le plein face aux "Pirates" des Seychelles. Ce large succès, l'Algérie le doit des buts de Soudani, Slimani et Bentaleb, qui lui permettent de commencer les éliminatoires de la CAN Orange 2017 de la plus belle des manières.

Les Verts entament la rencontre de la meilleure des façons en prenant le jeu à leur compte. Dès la 3', suite à un excellent centre Ghoulam, le premier tir de Soudani est contré en extremis par un défenseur seychellois. Une minute plus tard, la reprise de Boudebouz connaît le même sort. On assiste à un siège en règle du camp des Pirates, mais ni Taïder ni Bentaleb et encore moins Soudani, en total manque de réalisme, n'arrivent à tromper la vigilance d'Euphrasie Vincent. On note une petite pointe de suffisance chez les Algériens. Les choses changent à la 22'.

Sur un énième centre de Ghoulam, Slimani trouve enfin l'ouverture à la suite d'une erreur d'appréciation d'un défenseur (1-0). Juste après, sur une passe millimétrée de Boudebouz, Mahrez se retrouve seul et tire du gauche, le gardien s'interpose. A la 28', le portier seychellois se met encore une fois en évidence en déviant un tir de Mahrez, suite à une lumineuse ouverture de Boudebouz. L'occasion qui suit est la bonne. Soudani reprend de la tête un corner très bien tiré par Boudebouz, pour doubler la mise (34', 2-0). C'est le score à la mi-temps.

Juste au retour des vestiaires, le verrou seychellois saute une troisième fois. Mahrez adresse un caviar à Soudani. Ce dernier met le cuir à ras du poteau pour aggraver la marque (3-0).

Dominateurs dans le jeu face à un onze seychellois qui s'est contenté de limiter les dégâts, les Algériens multiplient les actions offensives. En vain, mélange de facilité.

Les Pirates font le dos rond et résistent aux assauts de leurs hôtes. Les Algériens terminent la partie comme ils l'ont entamée, mais en manquant de lucidité. Dans le temps additionnel, suite à un superbe échange Boudebouz - Mahrez - Belfodhil, Nabil Bentaleb clôt la marque (4-0) du plat du pied.

Réactions

Carl Medjani (capitaine de l'Algérie)

« Il fallait bien commencer et on l'a fait, car on a inscrit un but rapidement. On a par la suite pris la rencontre du bon bout, et on aurait pu faire mieux que ça, mais la victoire était notre priorité. Aujourd'hui on a gagné chez nous, il nous faut une confirmation loin de nos bases juste pour se faire du bien. Quant à nous les cadres, on doit montrer l'exemple et garder la tête froide, il reste du chemin. Restons concentrés et on verra la suite. Il ne faut pas s'enflammer ».

Riyad Mahrez (milieu offensif)

« Aujourd'hui, on retient la victoire qui reste très importante pour un début de compétition, certes l'adversaire était d'un niveau assez moyen mais on a su gérer la victoire. Le score était bon, on aurait pu inscrire d'autres buts sans que personne n'ait à redire. On finit avec le sentiment du devoir accompli, maintenant il faudra aller confirmer notre statut, on va passer des vacances tranquilles ».

Ryad Boudebouz (milieu offensif de l'Algérie)

« Je crois que j'ai rempli ma mission mais je retiens davantage la performance collective. Me concernant, il n'y a pas de secret, c'est la confiance du coach qui m'a poussé à me transcender sur le terrain. Il m'a fait confiance et il fallait que je lui donne raison. Voilà ce que je vaud quand on me fait confiance. Je dois dire aussi que mes coéquipiers m'ont beaucoup aidé sur le terrain, entre autres Zeffane qui m'a donné beaucoup de solutions sur le flanc droit en se montrant très disponible offensivement, il a été très coopératif. »

Déclaration

Jemmy Adela (entraîneur-adjoint des Seychelles)

« Cela a été difficile pour nous, mais nous avons fait de notre mieux. Nous sommes une équipe avec une population de moins 100 000 habitants et tous les joueurs sont des amateurs. Pour moi, mes joueurs ont fait de leur mieux, ce n'est pas possible de faire plus que ça. C'est vrai que nous n'avons pas beaucoup attaqué, mais c'est parce qu'on savait qu'on avait affaire à une très bonne équipe d'Algérie, qu'on avait vu de quoi elle était capable en Coupe du monde. On n'a pas de bons attaquants, notre point fort c'est la défense et on a essayé de limiter les dégâts »